

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° SPECIAL - 28

Date de parution : 4 juillet 2013

SOMMAIRE DU RAA SPECIAL N° 28 DU 4 JUILLET 2013

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

ARRÊTÉ DU 13/06/2013 RELATIF À LA FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA TRÉSORERIE DE SAINT BONNET LE CHÂTEAU.....	3
DECISION ADMINISTRATIVE D'INTERIM DE COMPTABLE PUBLIC DU 18/06/2013.....	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

ARRÊTÉ DU 13/06/2013 RELATIF À LA FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA TRÉSORERIE DE SAINT BONNET LE CHÂTEAU

L'administrateur général des finances publiques
Directeur départemental des finances publiques de la Loire

Vu l'article 1^{er} du décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Marc CANO, directeur départemental des finances publiques de la Loire (ouverture et fermeture des services)

Arrête

Article 1^{er} – Compte tenu de circonstances exceptionnelles, la trésorerie de Saint Bonnet le Château 6 avenue Gay Gouraud à Saint-Bonnet-le-Château (42380) sera fermée au public tous les lundis à compter du lundi 24 juin 2013.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Loire.

A Saint-Etienne, le 13 juin 2013
Le Directeur départemental des finances publiques,
signé Marc CANO

DECISION ADMINISTRATIVE D'INTERIM DE COMPTABLE PUBLIC DU 18/06/2013

A compter du 18 juin 2013, M. THEVENON Jean-Michel est désigné comptable intérimaire de la Trésorerie de SAINT-BONNET-LE-CHATEAU, en remplacement de Mme CHEVALLIER Ambre.

Cet intérim général est constitué en vertu de l'instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation des services comptables publics.

M. THEVENON Jean-Michel, comptable intérimaire exercera donc tous les pouvoirs précédemment dévolus à Mme CHEVALLIER Ambre, dans la gestion du poste comptable de SAINT-BONNET-LE-CHATEAU.

A Saint-Etienne, le 18 juin 2013
Le Directeur départemental des finances publiques,
signé Marc CANO